

Ordre du jour 7: élection complémentaire au comité, partie Jura bernois

L'art. 35 du Règlement d'organisation (RO) régit la composition du Comité du Syndicat de communes de la manière suivante : *«Le comité directeur se compose de 9 personnes. Dans la mesure du possible, une prise en considération adaptée des sous-régions, des communes-sièges d'institutions de portée régionale et de la grandeur des communes devra être recherchée.»*.

Les Comités s.b/b et CMJB ont convenu de répartir les 9 sièges du comité comme suit :

- 5 sièges pour la sous-région Bienne-Seeland
- 3 sièges pour la sous-région Bienne-Jura bernois
- 1 siège pour la ville de Bienne

Selon cette clé, l'Assemblée des délégués a élu neuf membres du Comité lors de son Assemblée constitutive du 23 juin 2015.

Suite à la démission d'Emmanuel Contesse du Conseil communal de Tramelan et donc également du Comité du Syndicat des communes à fin mars 2016, un des trois sièges de la sous-région Jura bernois est devenu vacant.

Les communes du Jura bernois peuvent déposer leurs candidatures auprès du Secrétariat du Syndicat des communes jusqu'au 3 mai 2016 :

André Rothenbühler

Route de Sorvilier 21

2735 Bévillard

Email: rothenbuhler@cmjb.ch

La liste des candidats sera communiquée lors de l'Assemblée des délégués.